

**Démarches entreprises avec le Conseil de Sages de Wemotaci concernant la tenue possible d'un cercle menant à une recommandation sur la sentence pour un événement impliquant Ken Jacques Petiquay.**

Les membres du Conseil de Sages de Wemotaci (CSW) ont reçu, depuis leur constitution, différentes formations, dont certaines en justice, en médiation humaniste et en cercle de règlement des différends. Certains ont reçu au moins 50 heures de formation visant à faciliter des échanges, à résoudre les conflits et à rétablir l'harmonie.

Lyne St-Louis, qui a agit à titre de formatrice et soutien occasionnel pour le Conseil de Sages de Wemotaci depuis 2000, a été mis au courant de la situation impliquant Ken Jacques Petiquay et des démarches entreprises ou souhaitées par certains membres de la communauté, entre autre par certains membres de la famille [REDACTED]. C'est ainsi que Mme Marie-Lucienne Saganash, présidente du CSW a été interpellé afin d'évaluer la pertinence et le désir d'initier un cercle menant à une recommandation sur sentence pour le cas de Ken Jacques Petiquay. Comme cette démarche serait une première pour le CSW, Mme St-Louis guiderait les membres du Conseil, et ce du début de la démarche jusqu'à la fin. Elle donnerait entre autre de la formation, ferait les rencontres initiales et faciliterait le Cercle en compagnie de deux autres membres délégués du CSW.

Le 18 avril 2005, Mme St-Louis s'est donc rendue à Wemotaci pour y donner une formation sur les Cercles de sentence et mesurer l'intérêt des membres à s'impliquer dans la situation mentionnée plus haut.

Deux jours ont été consacrés pour la formation sur : l'essence d'un cercle menant à une recommandation sur la sentence, le déroulement du processus judiciaire avant et après ce cercle, les étapes à parcourir avant le cercle, les rencontres préparatoires avant le Cercle, la tenue du Cercle, proprement dit, les étapes qui suivent le cercle et le suivi.

Bien que divers modèles de cercle de recommandation sur sentence aient été présentés, celui qui a retenu notre attention, est le modèle suggéré par Lyne St-Louis lors de rencontres et d'échanges avec des juges, agents de probation, comités de justice, et procureurs, soit un modèle dirigé par un facilitateur local sans la présence du juge et des avocats. Ce modèle est inspiré des pratiques du Juge Fafard de la Saskatchewan, qui constate que l'absence du juge facilite les échanges entre les parties. De plus, nous sommes de l'avis de certains juges « qui voient dans les cercles une manière de détourner le processus sentenciel de ses objectifs punitifs et de le diriger vers des objectifs de réintégration, de réhabilitation et de restauration de l'harmonie sociale. » ( Jaccoud, 1999)

Nous avons ensuite procédé à l'étude du cas présent.

Nous avons identifié les membres du CSW qui sont en conflit d'intérêt puisque proches parents de l'accusé ou d'une des deux victimes. [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] sont tout trois des proches des personnes impliquées. Ils pourront donc être présents dans le cercle, mais ne seront pas là à titre de membres du Conseil de Sages. Ils seront présents comme personnes participantes au cercle et ayant été affectées par l'événement.

Les échanges et discussions nous ont menés à certaines conclusions

1. Objectifs premiers du cercle : recommandation de la sentence, rétablissement de la communication, guérison, harmonie sociale
2. Afin d'arriver à assurer l'équilibre dans le cercle, aucune personne en position d'autorité n'y sera présente. Ainsi, les échanges seront plus ouverts et honnêtes et les gens seront plus à l'aise.
3. Comme dans toute médiation ou cercle, le ou les facilitateurs doivent s'assurer que l'équilibre soit maintenu tout au long du cercle et qu'aucun débalancement de pouvoir n'est présent.
4. Identification des membres qui se sentent prêts à assister Lyne St-Louis dans les démarches préparatoire et dans le cercle.

Les personnes choisies doivent :

- A. Ne pas être en conflit d'intérêt
- B. Avoir reçu suffisamment de formation comme facilitateur
- C. Se sentir impartial
- D. Être confortable et disponible émotionnellement à recevoir beaucoup de douleurs, colère et de souffrance émanant des parties en cause.
- E. Être empathique et présent pour les personnes à rencontrer.

Deux des membres sont identifiés et répondent à tous ces critères. Il s'agit de Marie-Lucienne Saganash et Alfred Birothé.

Le Conseil de Sages a identifié trois lieux à Wemotaci où pourrait être tenu le Cercle.

Démarche :

Nous avons, jusqu'à maintenant, rencontré 11 personnes directement affectées par l'événement, soit les parents de Ken Jacques Petiquay, Ken, et 8 personnes de la famille de [REDACTED]. Ces rencontres se sont faites de façon individuelle à l'exception de 2 rencontres où des personnes ont choisis d'être rencontré ensemble.

Dans chaque rencontre nous avons donc :

- Présenté Lyne St-Louis et son implication avec les comités de justice autochtone.
- Présenté le Conseil des Sages, qui en sont les membres, quelles sont les valeurs et mandat du Conseil de Sages.
- Pourquoi et comment cette situation a été amenée à l'attention du Conseil de Sages de Wemotaci.
- Ce qu'est un cercle de recommandation de sentence.
- Où le cercle se retrouve à l'intérieur du processus judiciaire.
- Le caractère volontaire, confidentiel et consensuel d'un cercle.
- Les notions de respect, d'honnêteté, d'équilibre, et de courage présentes dans le cercle.
- La possibilité de se retirer du cercle ou d'arrêter.
- Les objectifs d'un cercle, ses avantages et ses limites.
- Quelles sont leurs motivations à participer ?
- Quelles sont leurs craintes, leurs inquiétudes, et leurs besoins ?
- Démarches futures.

Bien que certains aient décidé immédiatement lors de notre rencontre de participer à un cercle éventuel, nous avons quand même tenu à laisser du temps aux autres pour y réfléchir plus longuement.

Depuis nos rencontres, sur les 11 personnes rencontrées, 8 souhaitent participer au cercle, une personne ne souhaite pas y participer et deux vont y réfléchir.

Soutien mis en place pour les personnes :

Il est important, lorsqu'on aborde des questions relatives à des événements qui ont causées des souffrances émotionnelles intenses, de prévoir des ressources de soutien pour les personnes en causes. A cet effet, nous avons rencontrés deux intervenants/aidants naturels en santé mental qui sont formés sur les chocs post-traumatiques et les processus de deuil. Nous leur avons expliqué la démarche et les rencontres faites. Ils agiront comme support pour les personnes rencontrées jusqu'à la tenue du Cercle, pendant le Cercle et après le Cercle. Les personnes affectées par l'événement ont toutes reçu les noms des intervenants et ces mêmes intervenants entreront en contact avec eux pour offrir leur soutien.

Les proches de [REDACTED] n'ont pas été contactés encore étant donné la distance qui sépare Wemotaci de Mashteuiatsh. De plus, il est d'abord important de s'assurer de prévoir une ressource d'aidants naturels, pour qu'une fois contactées, un soutien puisse leur être offert si nécessaire. Il est par contre primordiale que ce soutien soit en place bientôt pour pouvoir minimalement informer la famille Basile des démarches qui sont en cour avant la prochaine date de comparution, soit le 16 mai 2005. Nous souhaitons que la famille [REDACTED] soit incluse dans le processus et soit adéquatement informée et en mesure de faire des choix qui lui convienne.

Étapes prochaines à prévoir :

Suite à l'acquisition de l'approbation de cette démarche à l'intérieur du processus judiciaire, Marie-Lucienne Saganash, Alfred Birothé et Lyne St-Louis continueront de rencontrer les autres participants potentiels pour le cercle soit ; les autres membres de la famille [REDACTED], les sœurs de Ken, les deux personnes qui étaient sur le véhicule avec Ken, le meilleur ami de Ken, et les membres de la famille [REDACTED].

Une fois toute les personnes rencontrées, nous établirons les modalités de la tenue du Cercle ; lieu, date et heure, ainsi que toutes autres aspects reliés au cercle. Nous anticipons que le cercle pourrait avoir lieu vers la troisième semaine de juin environ.

Une fois le cercle terminé, les facilitateurs auront le mandat de présenter la recommandation de la sentence au Tribunal, à une date fixée par le Tribunal.

Malgré que le Conseil de Sages facilite le Cercle, il n'est pas le seul responsable d'assurer le suivi de la sentence. Il devra faire part au Tribunal de son intérêt d'être impliqué dans le suivi et à quel niveau. Toutefois, le suivi de la sentence demeure la responsabilité du personnel régulier du système judiciaire.

Rapport rédigé par Lyne St-Louis